

## POUR LES APPRENANTS DEMI-PENSIONNAIRES

### • **CRÉATION D'UN COMPTE TURBOSELF :**

#### **1<sup>ère</sup> Etape :**

Inscription sur My TurboSelf, notice explicative « CREATION DE COMPTE » sur Net Y'Pareo et sur notre site internet.

La création d'un compte se fait :

- ✓ Soit en téléchargeant l'application MYTURBOSELF depuis votre téléphone.



- ✓ ou bien depuis le SITE INTERNET :

<https://espacenumerique.turbo-self.com/Connexion.aspx?id=644>

#### **2<sup>ème</sup> Etape :**

Se familiariser avec My TurboSelf, notice explicative « MYTURBOSELF\_GUIDE\_UTILISATEUR » sur Net Y'Pareo et sur notre site internet.

Vous y trouverez, l'historique des passages, des encaissements, et la démarche à suivre pour payer et réserver vos repas.

#### **3<sup>ème</sup> Etape :**

Vérification de votre solde qui doit être supérieur ou égal à « 0 ».

**Les comptes débiteurs doivent obligatoirement être régulariser.**

**Paiement : 15 repas minimum – Paiement par carte bancaire.**

### • **RÉSERVATION DES REPAS DANS TURBOSELF**

Dans le cadre du règlement régional SRH – Centre-Val de Loire (CPR 25.05.019, adopté le 13 juin 2025), la réservation devient obligatoire et ceci « afin de lutter contre le gaspillage alimentaire et produire au plus juste ».

**Le CFAAD 36 Naturapolis doit se conformer aux règles régionales établies.**

La réservation / dé-réservation pourra se faire jusqu'à minuit la veille.

Réservation obligatoire du repas du midi pour les demi-pensionnaires.

Voir notice explicative « MYTURBOSELF\_GUIDE\_UTILISATEUR »



## POUR LES APPRENANTS INTERNES

### • **CRÉATION D'UN COMPTE TURBOSELF**

#### **1<sup>ère</sup> Etape :**

Inscription sur My TurboSelf, notice explicative « CREATION DE COMPTE » sur Net Y'Pareo et sur notre site internet.

La création d'un compte se fait :

- ✓ Soit en téléchargeant l'application MYTURBOSELF depuis votre téléphone.
- ✓ ou bien depuis le SITE INTERNET :  
<https://espacenumerique.turbo-self.com/Connexion.aspx?id=644>



#### **2<sup>ème</sup> Etape :**

Se familiariser avec My TurboSelf, notice explicative « MYTURBOSELF\_GUIDE\_UTILISATEUR » sur Net Y'Pareo et sur notre site internet.

Vous y trouverez, l'historique des passages, et la démarche à suivre pour réserver vos repas.

La facturation des pensions se fera tous les 2 mois. Soit en octobre, décembre, février, avril et juin de l'année scolaire en cours. Cette facture qui vous sera transmise par voie postale pourra être acquittée par chèque ou par virement (Les coordonnées bancaires seront indiquées sur la facture).

### • **RÉSERVATION DES REPAS DANS TURBOSELF**

Dans le cadre du règlement régional SRH – Centre-Val de Loire (CPR 25.05.019, adopté le 13 juin 2025), la réservation devient obligatoire et ceci « afin de lutter contre le gaspillage alimentaire et produire au plus juste ».

#### **Le CFAAD 36 Naturapolis doit se conformer aux règles régionales établies.**

La réservation / dé-réservation pourra se faire jusqu'à minuit la veille.

Réservation obligatoire des repas du midi et du soir pour les internes.

Voir notice explicative « MYTURBOSELF\_GUIDE\_UTILISATEUR »